

---

## Souscription de l'état-major et l'équipage du vaisseau Le Superbe, lors de la séance du 5 thermidor an II (23 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

### Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Souscription de l'état-major et l'équipage du vaisseau Le Superbe, lors de la séance du 5 thermidor an II (23 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 438-440;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_24245\\_t1\\_0438\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24245_t1_0438_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Représentans du peuple, recevez de nouveau le juste hommage de notre reconnaissance pour vos sublimes travaux et pour les succès brillans et multipliés qui en sont tous les jours la suite. C'est ici que se prépare à chaque instant la foudre vengeresse qui doit anéantir la ligue impie des despotes coalisés et votre sagesse n'est pas moins redoutable pour les satellites de la tyrannie, que l'intrépidité de nos braves frères d'armes. Vive la République, vive la Convention (1).

**La Convention en décrète la mention honorable et l'insertion en entier au bulletin.**

[*La S<sup>me</sup> des Gardes Françaises à la conv. ; s.d.*] (2)

L'Assemblée ayant arrêté qu'il Serait ouvert une Souscription Volontaire pour Contribuer à la Construction d'un Vaisseau, Nommé *La Commune de Paris*, le trésorier annonce qu'il a en Caisse la Somme de 15.044 # 18 s.

L'assemblée arrête que cette Somme Sera portée à la Convention Quintidi Prochain, et Nomme Les Cit[oyens] Alibert, Cartier, Prelon, Lemos et Gourdauld pour la Redaction d'une adresse, et adjoint les Cit[oyens] Portail, forestier, Bourgeat, Pichon et Jayet pour la porter à la Convention Nationale (3).

### 30

**La Société populaire de la petite commune de Bran, département de la Charente-Inférieure, envoie à la Convention nationale une somme de 250 liv., dont 51 liv. en numéraire, et 149 liv. en assignats.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (4).**

[*Bran, 10 mess. II*] (5).

« Citoyens représentans,

Tandis que vous travaillez à poser les dernières bases d'un gouvernement libre, tandis que chaque corps constitué employe tout son temps pour faire exécuter les sages loix que vous établissez, tandis que nos frères d'armes combattent les ennemis du dehors, et enfin tandis que nos armées maritimes sont devenues l'effroy des tirans, et qu'elles nous ont frayés un libre cours sur l'élément humide, nos travaux font fleurir les campagnes, tous les citoyens s'occupent de rendre féconde une terre qui jadis étoit stérile, et malgré les bras qui se sont séparés

de nous pour un moment où la patrie en avait besoin dans un autre emploi, nous vous annonçons la plus belle perspective en moisson de toute espèce tels que grains, fruits, vins. Tout annonce qu'il étoit possible de jouir d'une récolte aussi heureuse sans la faveur des processions et que l'Être Suprême approuvant nos principes jette un œil favorable sur nos entreprises. Nous écoutons avec plaisir vos discours planans sur la raison et l'équité et nous faisons connaitre à nos camarades tout le prix de l'ouvrage qui sort de vos mains.

Si nous nous bornions à ce simple devoir, nous ne remplirions pas ceux d'un vrai républicain attaché à sa patrie; mais nous disposons de nos bourses. Encore croyons-nous n'avoir pas assez fait pour le bien de la République.

Notre petite commune, composée de 400 ames au plus, de tout genre et de tout âge, après avoir fourni un nombre de 40 deffenseurs, avait fait des dons en bas, souilliers, habits, fuzils etc., a formé une société populaire lorsqu'elle a eu connaissance d'un de vos décrets qui y autorisait les communes de toute la République, dans laquelle une première collecte a produit une somme de 225 liv. qu'elle a destiné pour ses frères d'armes alors en station à l'isle dé (1). Et nous vous prévenons aujourd'hui que nos frères les marins ayant droit par leur bonne conduite à la reconnaissance publique, nous avons ouvert une souscription ou à l'envi tous les membres ont accouru et ont formé une somme de 200 liv., dont 51 liv. en numéraire et 149 liv. en assignats, de laquelle nous faisons envoi, avec invitation de la faire parvenir à ceux de notre département, c'est à dire de la Charente Inférieure.

Nous vous avons donné des pouvoirs illimités - vous n'en avez pas abusés (il n'ia que les traitres, mais ils ne sont plus) - Il n'est résulté de votre travail que bienfait et succès, nous n'espérons pas autre chose jusqu'à la paix. Vive la Montagne ! S. et F. ».

OUVRILLARD (*présid.*), BASTI (*secrét.*)

### 31

**L'état-major et l'équipage du vaisseau le *Superbe* offrent à la patrie 637 liv. 10 s., et le représentant du peuple les envoie à la Convention.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[*Le Repr. dans les Dép<sup>ts</sup> maritimes au Présid. de la Conv. ; Brest 28 mess. II*] (3)].

« Citoyen président,

On trouvera cy-joint une somme de 637 liv. 10 s. 1 denier provenant d'un don patriotique fait par l'équipage du vaisseau Le Superbe, et de l'abandon du premier acompte des parts de prises auxquelles avoit droit l'équipage de ce vaisseau.

Je te prie d'en faire l'hommage à la Convention Nationale au nom de ces braves marins et de l'assu-

(1) C 311, pl. 1232, p. 29. Daté du 5 therm. et signé LEMOR, ALIBERT, GOURDAULT [et 1 signature illisible]. *J. Fr.*, n° 667; *J. Perlet*, n° 669; *J. Paris*, n° 570; *Mess. Soir.*, n° 703; *Rép.*, n° 216; *F.S.P.*, n° 384; *M.U.*, XLII, 91; *J. Lois*, n° 664; *J. Sablier*, n° 1456; *J.S. Culottes*, n° 524; *Audit. nat.*, n° 668.

(2) Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée, du 25 mess. II; C 314, pl. 1254, p. 28.

(3) Signé Sauchères presid. Berrard Sec.<sup>re</sup>. Pour extrait GOURDAULT (*secrét. greffier*).

(4) *P.V.*, XLII, 128.

(5) C 311, pl. 1232, p. 25.

(1) Pour l'Isle-à-Det, départ<sup>l</sup> de la Loire-Inférieure (?).

(2) *P.V.*, XLII, 128. *B<sup>in</sup>*, 7 therm.

(3) C 311, pl. 1231, p. 1.

rer qu'ils sont comme les autres deffenseurs de la République, pénétrés de toutes les vertus qui doivent la fonder, capables de tous les sacrifices que la patrie a droit d'attendre, et surtout bien décidés à la faire triompher des tyrans, ou à imiter le généreux dévouement des braves marins qui montaient le Vengeur. S et F. ».

PRIEUR (de la Marne)

[Souscription par l'état-major et l'équipage du Superbe, en rade de Brest. 29 mess. II] (1).

	Liv.	s.
Pierre Paul Colomb.....	150	
J.B. Gervais.....	10	
J.B. René Le Blanc.....	1	
Gaspard Salle.....	2	10
Auguste Ribet.....	1	5
Louis Malois.....	2	10
Jaque Berthou.....	1	5
P. Le Vilain.....	2	10
Charles Thuo.....	2	10
Paul Jeanne.....	5	
Auguste Duchesne.....	3	
J. F <sup>ois</sup> Thual.....		10
Clairivel.....	2	10
P. Kezeou.....	1	
F. Moraud.....		10
Michel Auger.....	1	10
J. Boisiveau.....		15
Devallé.....	2	10
F. Petou.....		15
J. Rompt.....	2	10
F. Le Moine.....	1	
J. Huette.....	1	
P. Lherisson.....	1	
J. Bellemye.....	5	
B.L. Hubert.....	5	
S.M. Le Febvre.....	5	
E. Brisson.....	1	
F. Belette.....	5	
J.J. Mars.....		10
L. Racarie.....		10
P. Bordeaux.....	3	15
F. Gorge.....		15
F. Ziou.....	2	10
B. Le Bourgeon.....	2	10
P.J. Reveaux.....	2	10
J. Floch.....		15
J. Gegot.....	5	
Lefevre.....		15
J. Boisseau.....	5	
P. Pépin.....	5	
A. Bequer.....	3	
L. Lechez.....		15
I. Guiadez.....		15
V. Tardif.....	1	
P. Dubuisson.....	5	
M. Irondel.....	2	

I. Michel.....		15
Ch. Tanguy.....		15
O. Pierre.....		10
J. Lesquel.....		10
J. Geffroy.....		10
J. Jamais.....	1	5
L. Gouërney.....	2	10
J.B. Saas.....	1	10
J. Simon.....		15
F. Gourtet.....		15
N. Durand.....	1	
N. Galet.....		10
F. Benier.....	1	
F. Bellenard.....	1	10
C. Jouvain.....		10
J.M. Quellermecc.....		10
C. Cardonnet.....		10
F.R. Baudet.....	2	10
R. Hamon.....		15
J.B. Challon.....	10	
J.M. Batendier.....	3	
J.R. Derlot.....	5	
J. Merand.....		15
M. Chicheri.....	1	
T. Gouret.....	1	
P. Rault.....	1	5
F. Le Mercier.....	1	15
F. Giquel.....	1	
J. Le Bois.....	1	10
J. Huet.....		10
N. Halbet.....	3	
J. Le Mec.....	1	
P. Harel.....	2	10
N. Leblond.....	2	10
P.M. Tauquerel.....	2	10
A. Joret.....	2	
J. Macé.....		10
F. Trévignac.....		15
F. Lainé.....		10
F.M. Flanchet.....	2	10
I. Prÿan.....		15
J. Robiou.....	5	
Raoul.....	2	10
P. Gortais.....	2	10
J. Ballière.....	2	10
P. Guesnou.....	5	
J.M. Elouet.....	1	10
J. Bouvier.....	2	10
I. Moucet.....	5	
E. Busson.....		10
J. Guilbert.....	1	10
O. Gostein.....		15
J.P. Gallant.....	10	
J. Bouyet.....	2	10
J.P. Collet.....	5	
J. Chanteux.....	20	
P. Favier.....	5	
J. Martinaux.....	2	10
J. Mezec.....	5	
C. Turpin.....	2	10
H.M. Chaplain.....	10	

(1) C 311, pl. 1232, p. 26; J. Sablier, n° 1455; C. Eg., n° 704; J. Fr., n° 667; J. Paris, n° 570; Rép., n° 216; J. Lois, n° 662; Ann. nat., n° DI XIV; Audit. nat., n° 662.

L. Pulney . . . . .		10
Baron . . . . .	4	10
C. Morand . . . . .	6	10
R. Le Maitre . . . . .	2	10
A. Frelou . . . . .	2	10
J. Reveaux . . . . .	2	10
G. Noé . . . . .	2	10
I. Gilain . . . . .	2	10
P. Le Fol . . . . .	1	5
P. Peyron . . . . .	2	10
F. Moreau . . . . .		15
L. Morain . . . . .	2	10
J.M. Denan . . . . .		10
F. Steve . . . . .		10
G. Salaun . . . . .		10
L. Ledain . . . . .		15
J.B. Guérin . . . . .		15
T. Thebault . . . . .		15
R. Barrière . . . . .		10
J. Corvaisier . . . . .		10
J. Douville . . . . .	1	
A. Le Moine . . . . .		10
P. Venec . . . . .	2	10
L. Rouat . . . . .		15
J. Caudan . . . . .		10
M. Tanguy . . . . .		10
A. Martin . . . . .		10
P. Dequesse . . . . .		10
G.M. Thomas . . . . .		10
P. Moignan . . . . .		10
F. Pinus . . . . .		10
F. Romantin . . . . .		10
F. Moncet . . . . .		15
D. Claireau . . . . .	1	
F. Garnier . . . . .	1	10
F. Leprince . . . . .		15
J.M. Cheny . . . . .	2	10
G. Lebrisse . . . . .		10
P. Passicouset . . . . .	2	10
O. Renon . . . . .	2	10
N Taillanter . . . . .		15
F. Perrec . . . . .		15
F. Le Devis . . . . .	2	10
O. Crainou . . . . .		15
L.F. Malgorn . . . . .	1	
J. Le Taler . . . . .		15
T. Herlan . . . . .		10
I. Le Beurse . . . . .	2	10
P. Etienne . . . . .	1	

487 liv.

Don de l'ancien équipage du vaisseau <i>Le Superbe</i> provenant de l'abandon des sols et deniers qui leur revenaient sur le premier acompte de leur part de prises . . . .	150 10 1 d.
Somme totale . . . . .	637 10 1 d

« Nous félicitons la Convention nationale sur ses travaux pénibles et nous l'invitons à ne quitter le poste qu'elle remplit avec autant de gloire que de

sagesse pour le bonheur de l'univers qu'après une paix durable pour la tranquillité de tous les peuples ».

A bord du *Superbe*, 29 mess. II.

## 32

**Gougé, préposé à la fabrication des poudres et salpêtres dans le département de l'Oise, donne, dans une lettre qu'il écrit à André Dumont, les détails les plus satisfaisants sur les résultats des ateliers, leur activité et le bon esprit de tous les citoyens; les autorités constituées, dit-il, vont au pas de charge pour seconder nos opérations.**

**La Convention décrète la mention honorable et l'insertion de cette lettre au bulletin (1).**

« Citoyen représentant, je te prie de faire part à la Convention des progrès de ma mission dans ce département. 9 agents pour le salpêtre dans les districts, et 70 commissaires de cantons, instruits par moi à la fabrication révolutionnaire, ont dressé et dirigé 40 chaudières de cuite et 700 ateliers de lessivage des terres, qui ont fourni jusqu'à ce jour à la raffinerie de l'Unité 22 milliers de salpêtre, qui, avec 8 milliers en magasin, prêts à partir pour la même destination, seront 30 milliers à cette époque. Présentement 1700 muids d'eau de 8 à 12 degrés, pour continuer les cuites, attendront les lessivages des terres de 774 communes qui vont continuellement.

« Ajoute à cela, citoyen représentant, 8 ateliers de carbonisation que j'ai établis, avec 5 ateliers de salin, dont les premiers ont fourni environ 100 milliers de charbon à poudre à la poudrerie de Grenelle, et 100 milliers de prêts en magasin, qui vont joindre les premiers pour se convertir en poudre à canon; les ateliers de salin ne sont qu'établis et promettent beaucoup: je fais confectionner pour l'agence révolutionnaire dix barils à poudre. S. et F. (2).

GOUGÉ

## 33

**Un membre [VADIER] annonce à la Convention nationale qu'il a reçu d'un patriote vertueux une somme de 1200 l. destinée à la famille du brave citoyen de Lechaux, magistrat de Maubeuge, qui a eu la cuisse emportée lors de la sortie des citoyens de cette commune le 10 prairial dernier. La personne qui a fait ce don ne veut point être connue; mais comme ce bienfait généreux est propre à encourager les actions vertueuses et héroïques, et à consacrer le souvenir, la Convention nationale, sur la proposition du même membre, décrète la**

(1) P.V., XLII, 128. B<sup>in</sup>, 11 therm (suppl<sup>t</sup>).

(2) Mon., XXI, 353; *Débats*, n° 678, p. 208; *J. Mont.*, n° 94.